

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



00000000 - 0 - 00000000

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

2^{ème} SESSION ORDINAIRE 2013

=====

COMMISSION DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DES SPORTS

PROJET D'AVIS

Thème: « Quelles stratégies pour renforcer la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises, promouvoir son rayonnement et faire des acteurs culturels des opérateurs économiques? »

Co-rapporteurs

El Hadji Amadou KANE
NGaïdo BA

Le Président

Mbagnick DIOP

Septembre – Novembre 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental sur : « Les stratégies pour renforcer la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises, la promotion de son rayonnement et faire des acteurs Culturels des opérateurs économiques »

L'Assemblée Plénière du Conseil Economique, Social et Environnemental

- **Considérant, au titre des potentialités du secteur de la culture:**
 - **que** le Sénégal a toujours été considéré comme une nation attachée au rayonnement de la culture, au regard des grandes réalisations dans le domaine des arts scéniques et des arts plastiques, de la notoriété des productions des écrits de ses premiers diplômés, comme le Président Léopold Sedar SENGHOR, de l'empreinte des productions des grands guides religieux et du prestige reconnu de l'Université **Cheikh Anta DIOP de Dakar** ;
 - **que** les réalisations ou projets d'infrastructures culturelles de seconde génération avec le projet de Parc culturel comprenant : un Grand Théâtre inauguré en avril 2011, un musée des civilisations noires, un musée des arts contemporains, une place de la musique, une Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, une école des arts et de l'architecture et la réalisation du monument de la renaissance africaine ;
 - **que** le cinéma africain est né au Sénégal et a toujours joué un rôle important dans le développement culturel, économique et social malgré sa relative léthargie depuis quelques années;
 - **que** la production audiovisuelle constitue l'un des moyens les plus puissants qui influence des processus de socialisation par la transmission de valeurs et attitudes dans la société et avec le développement du numérique ;
 - **que** la promotion des produits sénégalais passe nécessairement par la définition de politiques publiques pertinentes et créatives ;
 - **que** l'artisanat est l'un des sous secteurs le plus important de l'économie du pays et constitue une niche d'emplois de tous les âges, disposant d'un potentiel de plus de cent vingt (120) corps de métiers, des villages artisanaux où il a été dénombré plus de cinq cent trente sept (537) entreprises artisanales et contribuant à près de 12% de la production nationale avec environ 60% de la main d'œuvre urbaine ;
 - **que** la manufacture sénégalaise des arts décoratifs (MSAD) de Thiès est un modèle apprécié de structure de promotion de la diversité culturelle, inspirée des réalités locales, une mosaïque de la culture africaine, coloniale et locale et jouant

un grand rôle au plan diplomatique avec les commandes du Président de la République lors de ses voyages ;

- **que** de l'interaction du tourisme avec l'artisanat résulte une plus value économique importante, du fait de la transversalité de ce secteur, de sa contribution qui est estimée à plus de 6% de l'économie nationale et de son apport en matière de création d'emploi et d'insertion des jeunes avec plus de 100 000 emplois directs et des milliers d'emplois indirects;

- **Considérant au titre des contraintes du secteur culturel:**

- **que** l'industrie cinématographique est fragilisée au Sénégal par les effets des politiques d'ajustement structurel entamées depuis les années 80, l'inexistence d'école ou d'institut de formation des acteurs du sous secteur, l'insuffisance des productions, la non application du dispositif législatif existant, le financement de la production, la forte fiscalité appliquée ;
- **que** les réalisations de grands films Sénégalais des années 70 résultaient de la considération du sous secteur par les pouvoirs publics et de la création de structures de productions et de distribution cinématographiques (SIDEK et SNC) ; un élan brisé par les mesures infligées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, la privatisation non planifiée des salles de cinéma et l'inexistence d'un cahier de charges qui ont conduit les exploitants privés à l'échec avec la fermeture des salles de cinéma ;
- **qu'**au regard des nouvelles orientations déclinées, en plus du défi de la conciliation de la créativité artistique et la diversité culturelle des œuvres avec les valeurs culturelles sénégalaises et des publics ciblés, la psychose du passage de l'analogie au numérique en 2015 et l'inexistence de dispositifs réglementaires appropriés pour le préparer, les acteurs des organisations socio professionnelles notent également beaucoup de désaccords relatifs aux mécanismes de fonctionnement du fonds de soutien et de promotion du cinéma ;
- **que** la précarité et l'instabilité du secteur de l'audiovisuel, le déficit des productions, n'ont pas permis au Sénégal de bénéficier de la croissance régulière de la production ces dix dernières années ;
- **que** malgré la notoriété des productions audiovisuelles sénégalaises disponibles sur le plan international, la diffusion de celles-ci au niveau africain et local reste un défi majeur ;
- **que** de nombreux acteurs du secteur de la culture déplorent :
 - l'insuffisance des moyens des structures administratives et/ou de production ;
 - la faible valorisation des potentialités de structures comme le Théâtre National Daniel SORANO disposant d'une troupe d'art dramatique, d'un ensemble national de ballet et d'un ensemble lyrique traditionnel pour la valorisation et la vulgarisation de la diversité culturelle sénégalaise ;
 - l'inexistence de musée national ;

- l'obsolescence des textes qui n'intègre pas les nouvelles dispositions des conventions ratifiées par le Sénégal ;
 - la non valorisation du patrimoine national (matériel et immatériel), l'irrespect des normes de construction sur les sites où sont installés des établissements classés comme le marché Kermel et l'absence d'une synergie réelle entre le tourisme, l'artisanat, l'environnement et la culture ;
 - les lenteurs constatées dans la mise en application des réformes préconisées par l'Etat ;
 - l'insuffisance des mesures en matière de protection de la propriété intellectuelle ;
 - la modicité des redevances versées par certains organes de presse au BSDA ;
 - l'inexistence d'espaces culturels appropriés dans toutes les régions pour la défense du patrimoine musical, notamment la musique traditionnelle ;
 - la précarité des conditions de vie des comédiens et la suppression du fonds d'aide aux artistes de théâtre ;
 - la non utilisation des comédiens de métier dans les nouvelles productions théâtrales et l'absence de débouchés pour les artistes qui sortent des écoles de formation ;
 - l'inexistence d'une véritable politique de protection sociale des artistes.
- **que** malgré l'existence du BSDA depuis 1972, de nombreuses questions restent des sujets de préoccupation majeure :
 - les conditions de travail de son administration, notamment l'exiguïté des locaux ;
 - l'accès aux soins et services de santé des artistes ;
 - le recouvrement des redevances des télévisions ;
 - l'assistance des familles des artistes disparus ;
 - **que** l'Ecole Nationale des Arts (ENA) qui a formé plus de 99% des acteurs culturels Sénégalais traverse une situation de crise généralisée compte tenu de l'exiguïté et l'inadaptation de ses locaux, l'insuffisance de son personnel qui est passé de trente cinq (35) à six (06) professeurs permanents, l'inexistence d'un dispositif de formation continue pour l'actualisation des connaissances des intervenants, la modicité des ressources financières mobilisables ;
 - **que** la mode et la création participent à la promotion de la culture et l'inexistence d'industries textiles ne favorisant pas l'optimisation de la chaîne de valeur de cette filière, ce qui entrave la valorisation de la production locale du coton ;
 - l'inexistence d'école de formation de niveau BTS pour le stylisme et la mode malgré la forte demande en formation ;

- **qu'au regard des nouvelles règles de compétitivité**, le positionnement sur le plan mondial est déterminé par la capacité de chaque société à influencer les affaires du monde et la manière de répondre à la satisfaction de ses propres besoins, en valorisant la qualité de sa créativité et son différentiel culturel ;
- **que** la valorisation du village des arts comme un creuset de cristallisation artistique et de confrontation de différentes pratiques de création est nécessaire;
- **que** la tradition de la lutte au Sénégal a été fortement influencée par la culture sërère et son évolution actuelle vers la lutte avec frappe éloigne progressivement cette discipline de ses origines et qu'il revient aux pouvoirs publics de procéder au recadrage du sous secteur, d'apprécier objectivement l'impact négatif de la lutte avec frappe sur les enfants, adolescents et jeunes et d'accorder une plus grande considération à la protection de la diversité des expressions culturelles et son rayonnement.

RECOMMANDE,

- au titre de la promotion de la culture:

Recommandation 1 : mettre en application la directive du Président de la République, à savoir, « un service - une tapisserie » avec des obligations par rapport au respect des règlements ;

Recommandation 2 : valoriser la lutte traditionnelle avec : l'aménagement d'aires de jeux qui répondent aux normes;

Recommandation 3 : doter l'école nationale des arts d'installations adéquates ;

Recommandation 4 : soutenir les salles de cinéma existantes, appuyer la réouverture des salles fermées et le redémarrage des projections avec les ajustements nécessaires par rapport à l'évolution du numérique;

Recommandation 5 : promouvoir la littérature par une nouvelle politique d'appui aux maisons d'édition ;

Recommandation 6 : impulser le mécénat d'art en vue de renforcer les initiatives de soutien à la création artistique, l'édification d'un musée d'art africain et d'une bibliothèque nationale ;

Recommandation 7 : revaloriser le statut des artistes et institutionnaliser leur décoration en guise de reconnaissance du service rendu à la nation ;

Recommandation 8 : valoriser et promouvoir la tradition culinaire du Sénégal ;

Recommandation 9 : valoriser et promouvoir le tissage traditionnel ;

Recommandation 10 : accélérer la promotion et l'intégration des langues nationales dans les curricula d'éducation et de formation, du primaire au supérieur ;

Recommandation 11 : restaurer le prix du Président de la République pour les Arts et la Culture ;

Recommandation 12 : valoriser les potentialités du Sénégal sur le plan religieux, notamment, celles des grandes villes religieuses comme Touba, Tivaouane, NDiassane, Médina Baye,... pour promouvoir de nouvelles opportunités touristiques ;

- **au titre de la protection des expressions culturelles:**

Recommandation 13 : assurer aux acteurs du secteur de la culture une couverture sociale et veiller à l'effectivité des mesures sur les droits d'auteur et droits voisins ;

Recommandation 14 : veiller à l'application de la loi portant sur l'industrie cinématographique en vue d'une meilleure gestion du financement de la production et l'effectivité de la mise à disposition de la subvention accordée aux associations socio professionnelles ;

Recommandation 15 : former les cadres administratifs et les magistrats sur les textes existants pour la promotion et la protection des expressions culturelles ;

- **au titre du développement économique des industries culturelles :**

Recommandation 16 : valoriser et stimuler la création artistique en facilitant son accès à des marchés publics conséquents comme la confection des décorations nationales, des médailles et trophées sportifs qui sont distribués chaque année ;

Recommandation 17 : restructurer et assainir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel pour son développement et sa compétitivité, tout en favorisant la création d'un institut de formation, la valorisation des mécanismes endogènes de financement du fonds de promotion du sous secteur et la promotion du cinéma dans toutes les régions du Sénégal ;

Recommandation 18 : favoriser la préférence nationale dans la réalisation des marchés relatifs à l'édition des manuels scolaires ;

Recommandation 19 : intégrer dans le programme de promotion et de développement du tourisme un volet qui valorise les potentialités culturelles et artistiques du Sénégal, en préconisant l'organisation d'événements spéciaux à l'image de Bercy ;

Recommandation 20 : valoriser les sites historiques comme opportunité de promotion du tourisme ;

Recommandation 21 : aider les écuries (écoles) de lutte à évoluer vers des entreprises de promotion et de valorisation du patrimoine culturel de la lutte, notamment les baaks, chants, et lutte sans frappe, spécificité sénégalaise.

Fait à Dakar, le